



ARRÊTÉ N° 2026-31
Réglementant temporairement le stationnement et la circulation
suite à des travaux de branchement électrique par SADER RÉSEAUX
au 3 bis rue du Hallay

Le Maire de LANDEAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 à 4

Vu le Code de la Route, annexé à l'ordonnance n° 58-1216 et au décret n°58-1217 du 12 décembre 1958 et notamment ses articles R 44 et R 225,

Vu la demande d'arrêt de la circulation de l'entreprise Sader Réseaux, représenté par M. Pierre Guegan

Vu la demande de permis de stationner de l'entreprise Sader Réseaux, représenté par M. Pierre Guegan

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation, rue du Hallay pendant les travaux, réalisés par SADER RÉSEAUX, Sud Est, ZA de Piquet, 35370 ÉTRELLES.

ARRETE

Article 1 : En raison des travaux de terrassement par SADER RÉSEAUX, une circulation alternée manuelle sera mise en place, avec empiètement sur la chaussée. Le stationnement et le dépassement seront interdits pour les véhicules légers et poids lourds, et la vitesse sera limitée à 30km/h, au niveau du n°3 et 3bis Rue du Hallay

Article 2 : L'entreprise SADER RÉSEAUX est autorisée à déposer sur le trottoir des matériaux et une benne pendant la durée des travaux, soit 21 jours calendaires.

Article 3 : Ces dispositions seront applicables à partir du mardi 26 mai 2026 et durant toute la durée des travaux, jusqu'au vendredi 19 juin 2026.

Article 4 : La signalisation et les dispositifs réglementaires nécessaires à ces travaux seront mis en place et entretenus par SADER RÉSEAUX.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982.

Article 7 : Le Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Ille et Vilaine et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LANDEAN,

Le 22 avril 2026

Le Maire,

M. Franck ESNAULT

